Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 58 (1966)

Heft: 7

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

Le syndicalisme a toujours sa raison d'être

Personne n'en doute, les quelque cinq cents syndicalistes valaisans qui ont profité de leur voyage annuel pour aller respirer l'air de Marseille moins que quiconque: le syndicalisme a toujours sa raison d'être!

Les organisateurs de cette agréable expédition, c'est-à-dire notre ami Alfred Rey, président du Cartel syndical cantonal valaisan, et de nombreux signataires dont il est difficile de lire les noms, ont bien voulu renforcer notre certitude en nous adressant une magnifique carte illustrée qui ouvre de façon grandiose un panorama sur le port fameux avec cette légende éloquente: « Cinq cents syndicalistes en tournée à Marseille et sur la Côte d'Azur pensent que l'USS et ses fédérations y sont pour quelque chose. »

Qu'il est agréable et réconfortant le simple bon sens, qu'il soit du Valais, de Marseille ou d'ailleurs!

Rencontres suisses

Lors de son assemblée de Lausanne, le 18 juin dernier, l'assemblée générale des Rencontres suisses était saisie d'un intéressant rapport de son président, M. J.-J. Schwarz, dont nous extrayons ce passage d'autant plus intéressant que son auteur travaille dans un important secrétariat patronal à Lausanne:

« Les associations professionnelles ont également un rôle de premier plan à jouer pour surmonter les inconvénients de certains cloisonnements. Quelle que soit leur nature, toutes les organisations professionnelles et économiques ont en effet tendance à limiter leur effort à leurs domaines propres, alors même que leur interdépendance devient toujours plus manifeste. Elles doivent dorénavant tout mettre en œuvre pour unir leurs forces et rechercher les possibilités de collaboration entre activités diverses, mais ayant des traits communs. C'est ainsi que rien ne devrait empêcher les secteurs industriels voisins de créer des centres communs pour l'étude des problèmes de base qui leur sont posés à tous, notamment:

- dans la recherche fondamentale;
- dans le développement de l'électronique;
- dans la formation professionnelle et la formation des cadres;
- dans la documentation de base, etc.

» Dans cette optique, la Confédération aurait tout intérêt à favoriser les contacts indispensables qui devraient aboutir finalement

à la réunion de tous les responsables dans le cadre d'une sorte de conseil économique supérieur.

» Au niveau qui serait le sien, cet organisme groupant les intérêts tant publics que privés, pourrait définir entre autres:

- quels sont nos secteurs économiques les plus capables de progresser face aux besoins prévisibles des marchés et à la compétition internationale;
- quels sont ceux qu'il vaudrait mieux éviter de soutenir, de créer ou de développer, leur avenir n'étant plus garanti en raison des modifications en cours ou prévisibles de la consommation mondiale ou du développement des concurrences étrangères, s'appuyant sur les moyens propres aux grands pays.

» Disposant d'une meilleure vue d'ensemble et d'une solide appréciation de la situation, ce conseil pourrait corollairement:

- conseiller les industriels et les groupements qui le désireraient;
- orienter la formation professionnelle en fonction des besoins déterminés;
- influencer la politique fédérale des subventions et celle des crédits et des investissements.

» On parviendrait ainsi à un engagement plus rationnel des hommes et des moyens dans les directions choisies pour permettre à un petit pays de sauvegarder son existence, voire même de s'imposer dans certains cas.

» Nous insistons sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'une formule de dirigisme ni même de planification indicative, mais seulement de dispositions élémentaires qu'un pays comme le nôtre doit prendre pour garder ses chances. Il est en effet trop petit, compte trop peu d'habitants, dispose de trop peu de ressources pour ne pas les utiliser avec une efficacité accrue en éliminant toute source de gaspillage humaine et matérielle. »

Nous insisterons sur le fait que parmi ces associations professionnelles, il faut mentionner tout particulièrement les syndicats ouvriers, qu'on néglige encore trop souvent, même dans les milieux patronaux.

Quand on pense à tout l'enrichissement que pourrait comporter une collaboration complète par exemple dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle, mais aussi par une coopération institutionelle plus étroite entre associations au bénéfice réciproque des membres et surtout par la consultation quand il s'agit

de procéder à de grandes concentrations industrielles ou artisanales qui touchent spécialement à la sécurité de l'emploi.

Si les associations patronales voulaient bien s'engager spontanément dans la voie de la communauté professionnelle, il serait sans doute plus aisé d'aboutir finalement à une sorte de Conseil économique supérieur qui ne saurait se passer de la collaboration active des partenaires sociaux intéressés au premier chef.

Coop-Vie en 1965

La société d'assurance du mouvement coopératif, Coop-Vie, déploie son activité uniquement dans notre pays. Il est donc naturel que l'image de l'économie suisse se reflète dans le développement de cette société. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, elle enregistra au cours de l'année écoulée une certaine accalmie dans la marche de ses affaires.

Cependant, l'assurance de capitaux représente quelque 193 millions de francs. L'ensemble des polices a même dépassé le milliard atteint au cours de l'année dernière, pour monter à 1,054 milliard en fin d'année. Les rentes enregistrent une forte augmentation et les nouveaux contrats d'assurance de 6,4 millions de francs portent les rentes annuelles assurées à 29 millions de francs.

En assurance individuelle, le total atteint 56,5 millions de francs pour 54,3 millions l'année précédente. Les nouvelles assurances de personnel d'entreprise se montent à 52,8 millions de francs contre 48,1 millions en 1964. En revanche, Coop-Vie n'a pas enregistré de gros contrats en matière d'assurance d'association, comme ce fut le cas l'année dernière. Les nouvelles conclusions représentent 75,4 millions de francs pour 128,6 millions au cours de l'exercice précédent.

Les primes encaissées ont augmenté de 2,4 millions de francs et atteignent 28,4 millions. Les prestations servies par la société sont de 11,9 millions de francs pour 9,8 millions en 1964. Des réserves techniques ont été portées à 150,8 millions de francs et les parts d'excédent versées aux assurés atteignent 2,9 millions, soit quelque 400 000 francs de plus que l'année précédente. Au cours de l'exercice 1965, Coop-Vie contribua de nouveau de façon substantielle à l'encouragement de la construction de logements. Sur 17 millions placés, 15 le sont en immeubles en propre et en hypothèques. De toutes les compagnies suisses d'assurance sur la vie, Coop-Vie est celle qui, en proportion, possède le plus d'immeubles, puisqu'ils représentent 34 % de l'ensemble du bilan.

M. Willy Maurer, jusqu'ici directeur de Coop-Vie, a été nommé délégué du conseil d'administration. Et c'est toujours notre collègue Pierre Liniger qui dirige avec beaucoup de compétence le bureau de Lausanne.

Un intéressant document syndical international sort de presse

Le rapport du 8e congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui s'est tenu en juillet de l'année dernière à Amsterdam, vient d'être publié.

Cet important document de 880 pages peut être obtenu au siège de la CISL, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères 37-41, Bruxelles 1, au prix de 250 fr. belges, ce qui correspond à 21 fr. suisses.

Ce rapport illustré et soigneusement indexé constitue un instrument de travail excellent. Il donne d'utiles références sur le mouvement syndical libre international en général et sur la CISL en particulier. Il reproduit les rapports soumis au congrès, spécialement sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour: les problèmes des femmes travailleuses; le commerce et le développement international et enfin les tâches et les problèmes qui se posent au mouvement syndical libre dans les pays en voie de développement.

D'autre part, ce rapport présente le compte rendu fidèle des débats du congrès, les rapports des comités, les rapports d'activité et des finances de la législature 1962–1964, le texte des lettres, documents, déclarations et résolutions de la CISL sur toutes les questions d'actualité dont elle eut à traiter, des détails intéressants sur les 121 organisations syndicales qui lui sont affiliées dans quelque 96 pays, etc. Des conditions spéciales sont consenties aux bibliothèques, librairies et en ce qui concerne les commandes en gros.

Les liaisons dangereuses

En mai dernier, l'agence UPI communiquait à l'opinion publique l'arrivée à Moscou d'une délégation de la Confédération française démocratique (CFDT), conduite par M. Gérard Esperet.

Au cours de ce singulier voyage, le leader de la nouvelle centrale syndicale nationale, qui récemment changea de raison sociale pour élargir son aire de recrutement, aurait déclaré à ses hôtes soviétiques, si l'on s'en réfère à l'agence Tass:

> Le principal but de notre visite en URSS est de mieux nous connaître, afin de mieux coopérer.

Lundi 27 juin, dans un article intitulé: « Bilan positif de la 50e Conférence du travail », le chroniqueur de la *Voix ouvrière*, parlant des récentes élections des membres du Conseil d'administration du BIT, confirmait cette nouvelle orientation par ces lignes:

> Le représentant des travailleurs soviétiques, P.-T. Pimenov, a été élu grâce au vote unitaire des syndicalistes de deux tendances: Fédération syndicale mondiale et Fédération internationale des syndicats chrétiens, contre l'opposition des syndi-

calistes de la CISL, où l'influence américaine est particulièrement déterminante.

Ces nouvelles liaisons dangereuses se placent sous le signe de la curieuse unité des extrêmes syndicales.

Un pays mal connu de la péninsule voisine

Samedi 14 mai dernier, se déroulait à Turin l'assemblée générale annuelle du comité de liaison des institutions suisses en Italie.

Deux questions ont retenu particulièrement l'attention de cette assemblée: l'introduction dans la Constitution fédérale d'un article 45 *bis* concernant les Suisses à l'étranger et la nécessité pour notre pays d'intensifier ses relations culturelles avec l'Italie.

Améliorer le statut des Suisses de l'étranger est un objectif constant.

En revanche, c'est bien la première fois que l'on entend nos compatriotes de l'étranger suggérer une véritable politique d'information de nos voisins concernant la politique de notre pays.

Il est vrai que la presse d'outre-Gothard a marqué une tendance très nette à exploiter au maximum les démarches tapageuses effectuées dans notre pays par l'ancien ministre Sullo, qui avait bien meilleure vue en ce qui concerne les problèmes du travail de ses compatriotes dans notre propre pays que dans le sien! Il est encore vrai que les catastrophes de Mattmark et de Robiei ont trop souvent été utilisées à des fins de dénigrement par de grands journaux transpalpins.

Le comité de liaison des institutions suisses en Italie a donc bien raison d'insister sur les deux moyens qui permettent à un pays comme le nôtre de maintenir sa réputation, c'est-à-dire de maintenir les composantes matérielles et spirituelles d'une des plus anciennes républiques, mais aussi de la faire connaître par les moyens d'une information sérieuse et régulière.

Ce n'est qu'au début de cette année qu'un attaché de presse a été désigné à l'Ambassade suisse de Rome. Et l'on est encore loin d'un attaché social, dont la tâche d'information serait particulièrement bienvenue dans le pays voisin et ami. Il est vrai que la tendance des autorités compétentes est plutôt à la mise au frigidaire d'un poste diplomatique imposé par les revendications syndicales aussi bien à Londres qu'à Paris et à Washington.

N'en déplaise à ceux qui prétendent monopoliser le service diplomatique, les expériences réalisées par les Etats-Unis d'Amérique tout spécialement, permettent d'assurer que les services de l'attaché social sont souvent plus efficaces que ceux d'autres diplomates formés tout spécialement pour cette carrière.

Ces quelques constatations ne nous empêchent évidemment pas d'approuver le plaidoyer du ministre Philippe Zutter pour une

meilleure diffusion de nos cultures et de nos œuvres d'art en Italie et ailleurs.

Il y a des placements de père de famille dont la Suisse, pays neutre et démocratique, voué à l'exportation, aurait grand tort de se priver.

Succès de la grève féminine en Belgique

Après onze semaines de grève, les quelque 4000 travailleuses de la Fabrique nationale d'armes de Herstal ont repris le travail le 9 mai.

La direction a finalement accepté de mettre en application progressive le principe: « A travail égal, salaire égal ».

Le 4 mai, dans une réunion présidée par le ministre belge du Travail, les grévistes avaient accepté un protocole d'accord, selon lequel une commission permanente nationale sera créée pour harmoniser les conditions de travail des hommes et des femmes.

Une modeste augmentation de 2 fr. belges par jour, soit environ 18 ct., a été accordée immédiatement aux travailleuses et une augmentation ultérieure interviendra en janvier 1967.

Ainsi, aboutirons-nous un jour à l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine pour un travail de valeur égale.

Les ouvrières de moins de 21 ans bénéficieront des mêmes augmentations.

C'est la première grève engagée par des femmes que le mouvement syndical belge ait connue. La Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) et la CISL avaient donné leur appui moral sans restriction aux grévistes. Cette dernière avait même versé une somme de 25 000 fr. belges au fonds de soutien des grévistes, sur le compte du fonds international de solidarité.

La grève du portefeuille

En matière de grève, les spécialistes français font assaut d'ingéniosité. On vit naguère les grèves sur le tas, puis les grèves tournantes, pour aboutir enfin, par une lente usure, aux escarmouches des grèves de vingt-quatre heures!

Il faut croire que ce dernier moyen n'a pas donné les résultats qu'en attendaient les travailleurs, puisque l'organisation syndicale a maintenant lancé l'idée d'une grève pas comme les autres: « La grève du portefeuille »!

Les dirigeants du syndicat ont demandé en effet à tous les fonctionnaires français, quelque trois millions en prenant en considération les retraités, de retirer leur argent des caisses d'épargne, des caisses de chèques postaux et des banques, de refuser de souscrire aux emprunts publics ou aux bons du trésor, de cesser leurs achats

à la bourse des valeurs et de ne payer leurs impôts qu'à la veille de la date limite.

On se demande si cette nouvelle découverte n'est pas celle d'un apprenti sorcier qui pourrait bien regretter rapidement cette lubie. Car la grève du portefeuille risque de toucher d'abord la politique sociale, ce qui n'est certainement pas le but de cette action du désespoir.

Il est vrai que l'inflation, particulièrement dans la grande république voisine, touche surtout les travailleurs, et que les préoccupations du gouvernement dans ses efforts de planisme unilatéral semble vouloir protéger d'abord les privilégiés du régime.

Encore un exemple de l'interdépendance du politique et du social qui entraîne une organisation syndicale apolitique à combattre l'audace exclusive du gouvernement en faveur des forts et auquel les fonctionnaires reprochent de négliger les faibles avec une déconcertante désinvolture.

Châteaux en Espagne

Décidément, la race des gogos est immortelle. Même les « esprits fins » de Paris, de Genève et d'ailleurs qui se gaussent si volontiers de la lourdeur germanique, spécialement bernoise, marchent, courent, roulent, volent vers les châteaux en Espagne qu'un habile escroc, Serge Serfaty, a construits dans les nuages.

Ces messieurs ne lésinent pas sur les dépenses de prestige. Ils se feraient volontiers accompagner d'une certaine Florence Pernod, qui montait à la tête des gogos aussi rapidement et plus dangereusement que l'apéritif du même nom. Un vague comparse complétait le trio et rassurait les méfiances par son insignifiance.

On dit même qu'un bureau de Genève de cette société immobilière factice était inconnu non seulement au Registre du commerce, mais également du contrôle de l'habitant!

Ce qui permet de mieux mesurer la jobardise des victimes de l'astucieux trio.

Quand on pense aux millions drainés à Genève pour des « châteaux » en Espagne, on ne peut s'empêcher de rire jaune en pensant à toutes ces espèces sonnantes et trébuchantes qui auraient pu contribuer à la construction de logements, peut-être même de type social, dans notre pays même.

Ne plaignons pas trop les gogos, même s'ils se recrutent aussi dans la classe moyenne. En l'occurrence, la leçon amère les dégoûtera peut-être des spéculations honteuses, d'autant plus qu'elles contribuent à la prospérité d'un régime dictatorial peu sympathique.

Cela les conduira peut-être aussi à repenser la fable du corbeau et du renard, contée par ce bon M. de La Fontaine que l'on a trop tendance à oublier l'âge venant!

Laborantine médicale

Dans la série des intéressantes monographies de métier, publiées par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, vient de paraître une nouvelle publication, rédigée en collaboration avec l'association suisse intéressée, sous le titre: « La laborantine médicale ».

Le champ d'activité, les exigences, la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que les conditions de travail constituent les thèmes remarquablement illustrés de cette très utile publication.

Problèmes de la jeunesse et de la main-d'œuvre

Les thèmes du congrès de l'Association internationale de politique sociale, qui se tiendra au cours de cette année, touchent aux « Problèmes de la jeunesse » et à la « Mobilité de la main-d'œuvre ».

L'Association internationale pour le progrès social, à laquelle est affiliée l'Association suisse de politique sociale, par sa composition comme par ses préoccupations traditionnelles, est bien placée pour dégager et faire connaître les points principaux qui doivent retenir l'attention de ceux qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse, afin de l'aider dans sa mission dont dépend en partie l'avenir et le progrès social.

En 1964, le congrès de Bordeaux de cette association internationale s'était déjà préoccupé de la formation professionnelle et avait touché à certains aspects de l'éducation sociale des jeunes par l'école et le travail.

Quant à la question de la libre circulation de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre, il convient de rappeler que l'OIT a déjà adopté de nombreuses recommandations pour la protection des travailleurs migrants.

D'autre part, sur le continent européen, la Communauté du charbon et de l'acier d'abord, le Marché commun ensuite, ont créé des services permanents destinés à résoudre les problèmes posés par les déplacements des travailleurs au-delà des frontières de leur pays.

Ce sont là des problèmes dont s'occupent également de façon intensive les associations des travailleurs.

Le problème des migrations intérieures et de ses conséquences sociales pose peut-être encore des problèmes plus délicats à l'attention des pouvoirs publics et des organisations syndicales et de tous ceux qui s'occupent de la protection des travailleurs. Ceux du maintien d'un certain équilibre numérique entre travailleurs indigènes et travailleurs migrants et surtout de la sauvegarde des caractéristiques du pays et des organisations syndicales.

Dans l'intéressant bulletin de l'Association belge pour le progrès social, on propose d'étudier le problème d'abord du point de vue

numérique, puis de le considérer en tenant compte des différentes régions, d'une branche d'activité à une autre, puis d'examiner ensuite comment les intéressés sont parvenus à acquérir les aptitudes nécessaires pour une occupation nouvelle, dans quelle proportion ils ont réussi à maintenir leurs niveaux de vie, à quels transferts inévitables ils s'exposent et comment les habituer à ces changements, à tenir compte aussi de l'âge des intéressés ainsi que des troubles physiologiques et surtout psychologiques que pourraient occasionner ces transferts obligatoires.

Vers une véritable autonomie syndicale en Hongrie?

D'aucuns considèrent l'unité syndicale comme un excellent moyen de propagande pour leur officine particulière.

Une propagande qui séduit un certain nombre de jeunes syndicalistes libres et parfois même quelques anciens dont la mémoire défaillante n'a pas su retenir les leçons successives de l'expérience.

Sans doute, l'unité syndicale constitue l'objectif naturel des travailleurs.

Mais elle n'est concevable qu'entre associations nationales indépendantes de leur gouvernement, capables de déterminer librement leur position sur n'importe quel problème politique, économique ou social, sans immixtion extérieure.

C'est encore loin d'être le cas dans les organisations syndicales des pays communistes, malgré l'évolution réjouissante vers une certaine libéralisation.

Une agence de presse rappelait involontairement la position subordonnée des syndicats hongrois en informant l'opinion publique que M. Sandor Gaspar, secrétaire général du Conseil national des syndicats et membre du bureau du parti, vient d'annoncer le 20 juin dernier dans les colonnes du journal *Nepszabadsag* qu'« une vaste réforme sera prochainement appliquée en Hongrie, qui donnera une plus grande autonomie aux syndicats à l'égard du gouvernement ».

Cette réforme entre, paraît-il, dans le cadre d'une refonte du système économique de la Hongrie et qui vise à accroître le rendement, à stimuler l'ardeur au travail et à une économie dirigée.

« En cas de divergence de vues entre les syndicats et le gouvernement, ajoute le communiqué de cette agence de presse, les deux parties discuteront du litige et, s'ils n'arrivent pas à le résoudre, les syndicats publieront leur point de vue. Cela constituera un fait nouveau dans les activités des syndicats hongrois et ne sera appliqué que dans des cas justifiés. »

Ces dernières précisions témoignent des objectifs encore trop modestes de cette réforme des rapports entre les organisations syndicales de Hongrie et leur gouvernement.

Tant que les organisations syndicales subjuguées par les autorités gouvernementales ou le parti au pouvoir dans les pays de l'Est n'auront pas conduit le mouvement de libération jusqu'à son terme, il est vain d'envisager une unité syndicale fallacieuse dont la fin paraît être encore et toujours d'asservir l'ensemble du mouvement syndical à une certaine doctrine politique.

Sinon on s'exposera aux mêmes mécomptes et désillusions que dans la fusion passagère d'organisations syndicales de différentes tendances dans la Fédération syndicale mondiale.

Les mêmes réserves doivent d'ailleurs être formulées en ce qui concerne les centrales syndicales nationales de tendance communiste de nos grands voisins occidentaux qui ne sont pourtant pas au service de leur gouvernement, mais poursuivent dans l'erreur de servir encore trop fidèlement une idéologie politique étrangère, même si certains faits semblent démontrer un léger décrochage.

Orientation et formation professionnelles en pays fribourgeois

De l'intéressant 33e rapport d'activité publié par le Cartel syndical cantonal fribourgeois sur l'exercice 1965, nous retenons tout particulièrement le chapitre consacré à la formation et à l'orientation professionnelles. L'auteur de ce rapport rappelle fort opportunément que, de tout temps, les organisations syndicales se sont préoccupées du problème de la formation professionnelle. Que ce soit au sein de la commission cantonale, créée à cet effet, ou dans les diverses commissions d'apprentissage, les syndicats sont représentés par des travailleurs qualifiés et apportent leur contribution bénévole dans l'intérêt de notre économie.

A l'instar de nos amis fribourgeois, on nous permettra de reproduire quelques extraits du rapport de l'Office cantonal de la formation professionnelle, dirigé excellemment par M. Bossy, qui témoigne des efforts entrepris dans ce canton pour la relève professionnelle.

« Le 15 avril 1965 sont entrées en vigueur la loi fédérale sur la formation professionnelle et son ordonnance d'exécution. Le 1er février 1966 est entrée en vigueur la loi fédérale sur le travail et une partie de ses ordonnances d'exécution; une refonte des dispositions du Code des obligations sur le contrat de travail est soumise à la consultation des milieux intéressés. De nombreuses lois fédérales sont et seront modifiées. Certes, ce vaste mouvement de